

**Communauté de communes de la
Vallée de Chamonix Mont-Blanc**

PROCES-VERBAL

Conseil communautaire Séance du 23 octobre 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice: 27 Présents: 17 Absents: 10 dont Représentés: 4	L'an 2018, le 23 octobre à 18 heures, le Conseil de Communauté de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc, s'est réuni aux HOUCHES sous la présidence de M. Eric FOURNIER
Étaient présents :	FOURNIER Eric, DESAILLOUD Maurice, EVRARD Nicolas, VALLAS Jérémy, FLEURY Marie-Noëlle, SLEMETT Pierre, PLAUD Yvonick, BOUCHARD Patrick, CEFALI Sylvie, CHAYS Elisabeth, COUVERT Jean-Michel, DEVOUASSOUX Patrick, FATTIER Jacqueline, FORTE Marie-Chantal, HAMONIC Luc, MANSART Nicole, RABBIOSI Michèle.
Absents excusés :	PAYOT Michel (donne pouvoir à Eric FOURNIER), BARBIER Luc (donne pouvoir à Sylvie CEFALI), BALMAT Agnès (donne pouvoir à Luc Hamonic), ROSEREN Xavier (donne pouvoir à Maurice DESAILLOUD), MEDEIROS Sandrine (donne pouvoir à André JEANDIDIER), JEANDIDIER André, CHANTELOT Xavier, CHOUPIN Emilie, TERMOZ Aurore, LE SOLLEUZ Hélène.
Secrétaire de séance :	VALLAS Jéméry

□ □ □

Le Président accueille les membres du conseil communautaire et les remercie de leur présence. Il demande si des remarques sont à faire sur le procès-verbal de la séance précédente du 26 septembre 2018.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1. Communications du Président

Le Président informe les membres du conseil communautaire des éléments d'agendas et des événements récents suivants ou à venir :

- Festival des petits asticots du 18 au 26 octobre
- Centrale hydro-électrique de Taconnaz : Pose de la première pierre ce même mardi 23 octobre à 11h sur site
- Hockey : Opération de promotion avec invitation des collégiens de la vallée pour le match des Pionniers contre Amiens, le 26 octobre 19h
- PPA2 : RAappel de la réunion des financeurs le 5 novembre prochain, en rappelant que l'Etat ne finance qu'environ 20% des mesures préconisées dans le document.
- Centenaire de l'Armistice de la Grande Guerre le 11 novembre : cérémonies commémoratives échelonnées durant la matinée sur les 4 communes, repas et remise de l'ouvrage réalisé à cet effet
- Repas de Noël des agents le 14 décembre au Majestic
- Restitution des travaux du groupe de travail Déchets du 25 septembre dernier, présentation restituée dans le contexte du Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets (PRPGD) sur la stratégie de transition énergétique et lutte contre le réchauffement climatique, volet déchets et économie circulaire ; Affirmation des objectifs de la Vallée avec 50 % de réduction des déchets incinérables à l'horizon 2025. Le groupe de travail sera complété par les membres du conseil d'exploitation Régie OM.

2. Finances : Adoption des tarifs publics 2019

Yvonick Plaud, Vice-Président délégué aux finances, propose au conseil communautaire d'adopter les tarifs des équipements et services relevant de la compétence de la Communauté de Communes, applicables à compter de l'exercice 2019.

Il rappelle les éléments de la lettre de cadrage adressée aux services et commissions (+1%), et dresse une présentation par grande masse et de manière synthétique.

Un état récapitulatif, joint en annexe, reprenant les propositions de tarifs a été présenté en commission des finances le 16 octobre 2018.

Il est précisé que ces tarifs seront applicables à compter du 1er janvier 2019, sauf autres dates d'applications mentionnées dans le document ci-joint.

Au cours du débat, et concernant les tarifs communautaires applicables aux tennis des Houches, **Luc Hamonic** évoque un projet de convention à intervenir avec le Club de tennis des Houches visant à organiser les modalités de fonctionnement.

Concernant les forfaits jeunes, il est précisé que la participation des familles sur les différentes formules proposées est maintenue inchangée (Montagne pour tous 79 €, Génération Montagne 239 €, Pass'scolaire PMB 99 €).

Marie-Noëlle Fleury souligne l'effort de la collectivité apporté sur ce dispositif avec le maintien des tarifs, compte tenu de l'augmentation de +1% pratiquée dans le conventionnement avec la Compagnie du Mont Blanc.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 16 octobre 2018,

- **ADOPTE** les tarifs proposés,

- **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à la mise en oeuvre de ces tarifs, notamment pour les chèques-vacances, Cham'Val ou autres dispositifs tarifaires avec offres combinées.

3. Tarif : Complément - Elaboration et édition du livre du Centenaire : « La Vallée de Chamonix-Mont-Blanc et la Grande Guerre »

Conditions de distribution et de vente

Dans le cadre de la commémoration du centenaire de la Grande Guerre, il est apparu pertinent de rendre hommage aux soldats et aux populations qui ont vécu et subi cette période, à la fois majeure et dramatique de l'histoire contemporaine de la France et du continent, en organisant la parution d'un livre dédié.

C'est dans cet esprit qu'un groupe de travail /comité éditorial s'est réuni à partir de décembre 2017 pour organiser et répartir le travail lié à ce projet.

Comité composé d'élus et de représentants des associations patrimoniales de la vallée.

Un budget spécifique de 15 000 euros a été inscrit au BP 2018 sur la ligne « culture et patrimoine ».

Il servira à couvrir deux postes de dépense principaux : les frais d'impression ainsi que les dépenses de prestation liées à la préparation/rédaction et à l'infographie.

Il est attendu que les recettes provenant de la vente de l'ouvrage couvrent une partie de ce budget.

A noter également que le conseil régional et le conseil départemental sont partenaires de l'opération, à hauteur de 1 500 € chacun, ce qui contribue aussi à l'allègement de la charge pour la collectivité.

10 mois après, le projet est achevé avec un envoi à l'impression effectué ce vendredi 19 octobre pour livraison impérative à la veille de la date de commémoration de la fin de la guerre : le dimanche 11 novembre 2018.

Cet ouvrage contient deux volets principaux :

- un récit chronologico-thématique sur les conditions de vie dans notre Vallée durant la Grande Guerre
- un « mémorial des Disparus de la Grande Guerre » qui identifie le parcours des 193 enfants de la Vallée morts ou disparus pendant les combats.

Concernant sa diffusion, il est proposé deux voies de diffusion de cet ouvrage/mémorial :

- une distribution gracieuse aux participants au Banquet du Centenaire organisé le 11 novembre, ainsi qu'à ceux présents au repas des Aînés du 19 décembre prochain ; une mise à disposition gracieuse étant également prévue auprès de l'ensemble de nos aînés (plus de 71 ans) habitants des 4 communes intéressés par cet ouvrage, sur la base d'un livre par ménage et sans double attribution.
- Concernant la diffusion/vente : l'ouvrage sera mis en vente au public au tarif de 25 euros (pas de TVA)

Lieux de vente : les musées de la Vallée (Barberine, Musée Alpin, Maison de la Mémoire et du Patrimoine, Musée Montagnard, Maison du Lieutenant) ainsi que différents points de vente – librairies / maisons de la presse de la Vallée.

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :**

- **APPROUVER** le principe d'une mise à disposition gratuite dudit ouvrage pour les publics cibles suivants : anciens combattants et habitants de la vallée âgés de plus de 71 ans, à raison d'un ouvrage par ménage.
- **VALIDER** le prix de vente de l'ouvrage « La Vallée de Chamonix-Mont-Blanc et la Grande Guerre », parution novembre 2018, à 25 euros Diffusion dans les musées publics de la Vallée ainsi que via différents points de vente marchands selon des modalités qui seront fixées par le bureau exécutif

4. Finances : Décision modificative n°3 sur le Budget Primitif du Budget Principal

Yvonick PLAUD, Vice-président délégué aux finances propose au Conseil Communautaire les inscriptions et virements de crédits ci-dessous :

<u>Fonction</u>	<u>Nature</u>	<u>Chap. / Opé.</u>	<u>Libellé</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>FONCTIONNEMENT</u>					
414	61521	011	Entretien et réparations sur biens immobiliers - Tremplin du Grépon - Réparation piste de réception suite vandalisme	5 000,00	
820	617	011	Études et recherches - Etude accueil TPE et coworking : Mobilisation des acteurs (site Apprentis d'Auteuil)	15 000,00	
020	6455	012	Cotisations pour assurance du personnel - Ajustement pour régularisation cotisation 2017 (calculée à l'origine sur masse salariale 2016)	85 000,00	
815	6743	67	Subventions de fonctionnement - Budget Transports	20 000,00	
01	023	023	Virement à la section d'Investissement	258 900,00	
01	022	022	Dépenses imprévues (Budget 765 K€)	-383 900,00	
				0,00	0,00

<u>Fonction</u>	<u>Nature</u>	<u>Chap. / Opé.</u>	<u>Libellé</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>INVESTISSEMENT</u>					
			Opération 2001 - Communauté de Communes		
020	2031	2001	Frais d'études - Enfouissement ligne 63 KV Pré-étude RTE pylônes 27 et 29	20 000,00	
020	2051	2001	Concessions et droits similaires	20 000,00	
020	2183	2001	Matériel de bureau et matériel informatique	20 000,00	

414	2312	2022	Opération 2022 - Pistes / Tremplins /Stades Agencements et aménagements de terrains - Tremplin du Grépon : Tvx rehausse pour machine à tracé	15 000,00	
414	2031	2022	Frais d'études - VTT : Etude faisabilité 2e tranche	9 000,00	
414	2031	2022	Frais d'études - Etude HYDRETUDES: étude lac pour neige de culture	5 400,00	
414	2315	2022	Immobilisations en cours - Installations, matériel et outillage techniques -Tvx réseau neige de culture	9 000,00	
411	2312	2024	Opération 2024 - Tennis Agencements et aménagements de terrains - Terrains tennis synthétique n° 11 et 12 (complément)	20 500,00	
411	2031	2024	Frais d'études - Restaurant Tennis MOE	30 000,00	
411	2188	2026	Opération 2026 - Centre sportif Autres immobilisations corporelles - Acq. Tapis d'escalade	16 000,00	
411	2315	2026	Immobilisations en cours - Installations, matériel et outillage techniques - Patinoire : Pompe à glycol	5 000,00	
824	202	2038	Opération 2038 - PLU Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme - PLU : Concertation approfondie sur le PADD	60 000,00	
824	13141	13	Subventions d'équipement rattachées aux actifs amortissables - Communes membres du GFP - Fonds de concours Chamonix		30 000,00
833	2312	2040	Opération 2040 - Sentiers de Montagne Agencements et aménagements de terrains - ONF travaux sécuritaires d'urgence sur les sentiers (autour des Grands bois et sentier PDIPR de la Pierre à Bosson et de Peclerey)	20 000,00	
833	2312	2094	Opération 2094 - Paravalanche de Taconnaz Agencements et aménagements de terrains - Tvx / seuil en enrochement terminal avant ouverture fente (40 000 €)	16 000,00	
511	2313	2098	Opération 2098 - Maisons de santé Immobilisations corporelles en cours, Constructions - Tvx Maison Médicale Chamonix, aménagement intérieur bureau	3 000,00	

			médical (ex bureau médecin de garde)		
			Opération 2110 - Méthanisation		
832	2031	2110	Études et recherches - Montage juridique, AMO et diverses études pour projet de méthanisation	70 000,00	
			Opération 2006 - Bâtiment divers		
020	2313	2006	Immobilisations corporelles en cours, Constructions	-50 000,00	
01	21	021	Virement de la section de Fonctionnement		258 900,00
020	276358	27	Créances sur des collectivités et établissements publics - Autres groupements - Avance de trésorerie au SIVU Les Houches St Gervais pour opération Kandahar	1 500 000,00	
020	276358	27	Créances sur des collectivités et établissements publics - Autres groupements - Remb. Avance de trésorerie par le SIVU pour opération Kandahar		1 500 000,00
				1 788 900,00	1 788 900,00

**REGULARISATION DES ECRITURES (Prorata 3/12) SUITE AU TRANSFERT DE
COMPETENCE
ACTIVITE NORDIQUE ET PISTES DE SKI DE FOND A COMPTER DU 1^{er} OCTOBRE 2018
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 JUILLET 2018**

<u>Fonction</u>	<u>Nature</u>	<u>Chap. / Opé.</u>	<u>Libellé</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
FONCTIONNEMENT					
01	73211	73	Attribution de compensation - Chamonix		83 500,00
01	739211	014	Attribution de compensation - Vallorcine	-3 200,00	
01	73211	73	Attribution de compensation - Les Houches		5 000,00
414	70382	70	Redevances de ski de fond		66 800,00
020	6217	012	Personnel affecté par les communes membres	37 000,00	
414	64111	012	Rémunérations du personnel	44 500,00	
414	60612	011	Énergie - Électricité	17 000,00	
414	60622	011	Carburants	2 000,00	
414	60628	011	Autres fournitures non stockées	6 000,00	
414	60636	011	Vêtements de travail	20 000,00	
414	6135	011	Locations mobilières	4 000,00	

414	61521	011	Entretien terrains	11 000,00	
01	023	023	Virement à la section d'investissement	37 000,00	
01	022	022	Dépenses imprévues	-20 000,00	
				155 300,00	155 300,00
INVESTISSEMENT					
01	021	021	Virement de la section de Fonctionnement		37 000,00
414	2158	2022	Autres installations, matériel et outillage techniques	37 000,00	
TOTAL				37 000,00	37 000,00

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 16 octobre 2018,

- **APROUVE** l'inscription d'un montant complémentaire de 20 000 € au titre de la subvention d'équilibre du Budget Principal
- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les inscriptions de crédits ci-dessus mentionnées

5. Finances : Décision modificative n°2 sur le Budget Primitif du Budget Ordures Ménagères

Yvonick PLAUD, Vice-président délégué aux finances propose au Conseil Communautaire les inscriptions et virement s de crédits ci-dessous :

<u>Fonction</u>	<u>Nature</u>	<u>Chap. / Opé.</u>	<u>Libellé</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
 FONCTIONNEMENT					
812	617	011	FRAIS ETUDES (Collecte biodéchets : 25 K€ et Facturation incitative : 25 K€)	50 000,00	
812	022	022	DEPENSES IMPREVUES (Solde disponible après opération : 112 K€)	-50 000,00	
				0,00	0,00
<u>Fonction</u>	<u>Nature</u>	<u>Chap. / Opé.</u>	<u>Libellé</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
 INVESTISSEMENT					
812	2041412	204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS Participation versée à la commune des Houches : Travaux de consolidation de la route de Bocher	20 000,00	
812	2313	6003	TRAVAUX MOLOCKS	-20 000,00	

812	2182	6001	MATERIELS DE TRANSPORT <i>Acquisition véhicule électrique type Goupil pour nettoyage des moloeks</i>	30 000,00	
812	2313	6005	TRAVAUX ATELIER TECHNIQUE	-30 000,00	
				30 000,00	0,00

REGULARISATION DES ECRITURES SUITE A LA MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE SUPERPOSITION D'AFFECTATION CONCERNANT LA PARTICIPATION DU BUDGET DE LA REGIE CHAMONIX PROPRETE A LA CONSTRUCTION DU CENTRE TECHNIQUE

<u>Fonction</u>	<u>Nature</u>	<u>Chap. / Opé.</u>	<u>Libellé</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>FONCTIONNEMENT</u>					
812	6718	67	AUTRES DEPENSES EXCEPTIONNELLES <i>La convention a arrêté la participation à la somme de 2 631 963 €, dont un premier versement en 2018 de 45%, soit 1 184 383,55 €, un deuxième en 2019 de 30% et le solde 25% à la réception de l'ouvrage.</i>	1 185 000,00	
812	023	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-1 185 000,00	
<u>INVESTISSEMENT</u>					
812	021	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		-1 185 000,00
812	2313	6005	TRAVAUX ATELIER TECHNIQUE	-1 185 000,00	
TOTAL				-1 185 000,00	-1 185 000,00

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 16 octobre 2018,

- **APPROUVE** le versement d'une subvention d'équipement de 20 000 € à la commune des Houches
- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les virements et inscriptions de crédits ci-dessus mentionnés.

6. Finances : Décision modificative n°2 sur le Budget Primitif du Budget Transports

Yvonick PLAUD, Vice-président délégué aux finances propose au Conseil Communautaire les inscriptions et virements de crédits ci-dessous :

<u>Fonction</u>	<u>Nature</u>	<u>Chap. / Opé.</u>	<u>Libellé</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>FONCTIONNEMENT</u>					
	617	011	Etude et recherche - Etude de faisabilité / dépôt bus énergie gaz	20 000,00	
	774	77	Subventions exceptionnelles - Subvention de fonctionnement du Budget Principale		20 000,00
	777	042	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat		12 000,00
	023	023	Virement à la section d'investissement	12 000,00	
				32 000,00	32 000,00
<u>INVESTISSEMENT</u>					
	021	021	Virement de la section de Fonctionnement		12 000,00
	13913	040	Amortissement des subventions d'investissement transférées au compte de résultat - Département	12 000,00	
				12 000,00	12 000,00

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 16 octobre 2018,

- **APPROUVE** l'inscription d'un montant complémentaire de 20 000 € au titre de la subvention d'équilibre du Budget Principal
- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les inscriptions de crédits ci-dessus mentionnées

7. Finances : Décision modificative n°2 sur le Budget Primitif du Budget Régie Assainissement

Yvonick PLAUD, Vice-président délégué aux finances propose au Conseil Communautaire les inscriptions et virements de crédits ci-dessous :

<u>Fonction</u>	<u>Nature</u>	<u>Chap. / Opé.</u>	<u>Libellé</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>FONCTIONNEMENT</u>					
	6811	042	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	40 000,00	
	023	023	Virement à la section d'investissement	-40 000,00	

				0,00	0,00
			<u>INVESTISSEMENT</u>		
	021	021	Virement de la section de Fonctionnement		-40 000,00
	281311	040	Amortissements des immobilisations corporelles		40 000,00
				0,00	0,00

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 16 octobre 2018,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les inscriptions de crédits ci-dessus mentionnées.

8. Finances : Décision modificative n°2 sur le Budget Primitif du Budget Régie Eau

Fonction	Nature	Chap. / Opé.	Libellé	Dépenses	Recettes
<u>FONCTIONNEMENT</u>					
	701249	014	Reversement de la redevance pour pollution d'origine domestique : Redevance 2018	200 000,00	
	706129	014	Reversement à l'agence de l'eau - Redevance pour modernisation des réseaux de collecte de la redevance pour pollution d'origine domestique : Redevance 2018	100 000,00	
	673	67	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00	
	70111	70	Ventes d'eau aux abonnés		200 000,00
	778	77	Autres produits exceptionnels - Quote-part RàR Commune des Houches		80 000,00
	023	023	Virement à la section d'investissement	-30 000,00	
				280 000,00	280 000,00
<u>INVESTISSEMENT</u>					
	021	021	Virement de la section de Fonctionnement		-30 000,00
	2315	23	Immobilisations corporelles en cours - Installations, matériel et outillage techniques : Travaux Maisonneuve / Gublin	220 000,00	
	13111	13	Subventions d'équipement rattachées aux actifs amortissables - État et établissements nationaux - Agence		105 000,00

			de l'eau : Programme Maisonneuve / Gublin		
	1313	13	Subventions d'équipement rattachées aux actifs amortissables - Départements :		35 000,00
			Programme Maisonneuve / Gublin		
	21561	21	Matériel spécifique d'exploitation - Service de distribution d'eau :	-110 000,00	
			Négociation rachat compteurs d'eau (Fin DSP Chamonix)		
				110 000,00	110 000,00

Luc Hamonic sollicite des précisions sur la participation demandée auprès de la commune des Houches au titre de la « quote-part des restes à réaliser » ; il lui est précisé que lors du transfert de compétence, le budget communautaire n'a repris aucun des excédents des budgets E&A communaux, à charge pour les communes de participer aux opérations démarrées par elles, à poursuivre par la CCVCMB.

Yvonick Plaud fait part de son souhait d'améliorer la lisibilité des budgets E&Ass de la Régie par un suivi davantage partagé avec la Direction des Finances.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 16 octobre 2018,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les inscriptions de crédits ci-dessus mentionnées.

9. Finances : Budget Eau DSP - Adoption du compte administratif 2017 - Correctif

Yvonick PLAUD, Vice-président délégué aux finances rappelle au Conseil Communautaire que le Compte Administratif 2017 du Budget Eau DSP a été approuvé tel que présenté en séance du 22 mai 2018.

La fin du contrat de DSP concernant la gestion par affermage du service de distribution de l'eau potable pour la commune de Chamonix, induit la clôture de ce Budget au 31 décembre 2017. A ce titre les Restes à Réaliser de la section d'investissement n'ont pas été affichés au Compte Administratif, ne pouvant faire l'objet de report de crédits sur l'exercice 2018.

Cependant, dans un souci de transparence, il a été proposé au Conseil Communautaire outre la reprise du résultat, d'afficher la reprise des Restes à Réaliser du budget Eau DSP dans le Budget Eau Régie.

Le contrôle de légalité a estimé qu'il convient donc d'intégrer au Compte Administratif 2017 du Budget Eau DSP les Restes à Réaliser. En conséquence, une nouvelle présentation est proposée au Conseil Communautaire. Il conviendra également de corriger les délibérations d'Affectation du résultat 2017 ainsi que la Décision Modificative n° 1.

**BUDGET EAU DSP
COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE**

EXECUTION DU BUDGET

		<i>Pour rappel vote CA au Conseil du 22/05/2018</i>		CA corrigé	
		<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>	DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a 200 891,53	g 708 404,46	a 200 891,53	g 708 404,46
	Section d'investissement	b 681 865,59	h 269 706,76	b 681 865,59	h 269 706,76
		+	+	+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	c	i	c	i
	Report en section d'investissement (001)	d	j	d	j
		=	=	=	=
TOTAL (réalisations + reports)		882 757,12 .=a+b+c+d	978 111,22 .=g+h+i+j	882 757,12 .=a+b+c+d	978 111,22 .=g+h+i+j
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	e	k	e	k
	Section d'investissement	f -	-	f 192 073,57	138 669,62
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	.-e+f	.-k+l	192 073,57 .=e+f	138 669,62 .=k+l
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	200 891,53 .=a+c+e	708 404,46 .=g+i+k	200 891,53 .=a+c+e	708 404,46 .=g+i+k
	Section d'investissement	681 865,59 .=b+d+f	269 706,76 .=h+j+l	873 939,16 .=b+d+f	408 376,38 .=h+j+l
	TOTAL CUMULE	882 757,12 .=a+b+c+d+e+f	978 111,22 .=g+h+i+j+k+l	1 074 830,69 .=a+b+c+d+e+f	1 116 780,84 .=g+h+i+j+k+l
RESULTAT DU BUDGET EAU DSP		<i>EXCEDENT</i>	95 354,10	EXCEDENT	41 950,15
Délégation affectation des résultats <i>vote au Conseil du 22/05/2018</i>					
Imputation des RAR		192 073,57	138 669,62		
Résultat disponible à affecter		<i>EXCEDENT</i>	41 950,15	EXCEDENT	41 950,15

Le Compte Administratif 2017 du Budget Eau Corrigé est joint en annexe.

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :**

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 16 octobre 2018,

- **APPROUVE** le Compte Administratif du Budget Eau corrigé proposé par Monsieur le Président pour l'exercice 2017

9.1. Finances : Affectation du résultat 2017 – Budget Eau DSP

Après adoption des Comptes Administratifs 2017 corrigé, il est proposé d'affecter le résultat de la Section de Fonctionnement de la manière suivante :

BUDGET EAU DSP (Transfert au 1er janvier 2017)

Section de Fonctionnement

Résultat antérieur reporté (2016)		
Résultat de l'exercice (2017)	Excédent	507 512,93
		Résultat disponible à affecter 507 512,93

Section d'Investissement

Besoin de financement à la clôture de l'exercice (2016)		
Besoin de financement de l'exercice (2017)	Déficit	412 158,83
		Besoin de financement de clôture 412 158,83

Compte tenu des restes à réaliser de la section d'Investissement		
	Dépenses	192 073,57
	Recettes	138 669,62
		Soit un déficit sur les restes à réali 53 403,95

Le besoin de clôture 2017 de la section d'Investissement s'élève à :

$$412\,158,83 + 53\,403,95 = 465\,562,78$$

Résultat disponible à affecter	507 512,93
Besoin de financement de clôture de la section d'Investissement	465 562,78
RESULTATS	41 950,15

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- 1/ De procéder à la clôture du **Budget Eau DSP** qui n'a plus lieu d'exister, suite à la fin du contrat de DSP concernant la gestion par affermage du service eau pour la Commune de Chamonix Mont Blanc au 31 décembre 2017.
- 2/ De reprendre sur le **Budget Eau Régie**, les restes à réaliser du **Budget Eau DSP** au 31 décembre 2017, à savoir un montant de **192 073,57 € en dépenses** et **138 669,62 € en recettes**.
- 3/ D'affecter une part de l'excédent de fonctionnement au compte 1068 du Budget **Eau Régie** destinée à l'apurement du besoin de financement de la section d'investissement soit **465 562,78 €**
- 4/ De reprendre le résultat du **Budget Eau DSP** dans le **Budget Eau Régie** pour un montant de **41 950,15**.

9.2. Finances : Clôture du Budget Eau DSP – Transfert des résultats de clôture au Budget Régie Eau et réintégration de l'Actif et du Passif

Par délibération du 11 octobre 2016, le Conseil Communautaire de la Vallée de Chamonix Mont Blanc a décidé d'ajouter au titre de ses compétences la compétence « Eau ». L'extension à cette compétence a été entérinée par les quatre communes selon les règles prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales et par arrêté préfectoral du 9 janvier 2017. Cette prise de compétence s'effectue depuis le 1^{er} janvier 2017.

Suite au transfert deux budgets annexes ont été créés pour distinguer les modes de gestion en vigueur sur le territoire, à savoir :

- gestion par affermage de la collecte sur la commune de Chamonix, avec une comptabilité retracée dans un budget annexe Eau dit « DSP »
- gestion en service direct avec marchés de prestation de service pour la compétence eau, en service direct sur les communes de Servoz et Vallorcine et en régie sur la commune des Houches : la comptabilité sera retracée dans un budget annexe « Régie Eau »

Au 31 décembre 2017, le contrat de DSP passé par la Commune de Chamonix a pris fin.

Il convient donc de clôturer le Budget Eau DSP au 31 décembre 2017, de transférer les résultats de clôture dans chaque section respective du Budget Régie Eau de la Vallée de Chamonix Mont Blanc en y intégrant les restes à réaliser et de réintégrer l'actif et le passif du budget Eau DSP dans le budget Régie Eau de la Vallée de Chamonix Mont Blanc.

Le compte de gestion a été approuvé le 22 mai 2018 et le compte administratif 2017 du budget annexe Eau DSP corrigé a été approuvé ce 23 octobre 2018 et laissent apparaître les soldes suivants :

Section	Résultats reportés 2016 (1)	Résultat d'exécution 2017	Résultats de clôture 2017 (A)	Solde restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (A+B)
Fonctionnement	0	507 513	507 513		507 513
Investissement	0	-412 159	-412 159	-53 404	-465 563
Total	0	95 354	95 354	-53 404	41 950

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :**

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 16 octobre 2018,

- **PRONONCE** la clôture du Budget Eau DSP au 31 décembre 2017
- **DECIDE** de transférer les résultats du Compte Administratif 2017, à savoir un excédent de fonctionnement d'un montant de 507 512,93 € et un déficit d'investissement de 465 562,78 € au Budget Régie Eau de la Vallée de Chamonix Mont Blanc.
- **DECIDE** d'intégrer dans le budget Régie Eau de la Vallée de Chamonix Mont Blanc les restes à réaliser du budget Eau DSP pour :
Dépenses = 192 073,57 € Recettes = 138 669,62 €.
- **AUTORISE** le Trésorier à procéder aux opérations de clôture du budget Eau DSP et d'intégrer l'actif et le passif du budget Eau DSP dans le Budget Régie Eau.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à la clôture du budget Eau DSP.

9.3. Finances : Reprise des résultats du Compte Administratif 2017 du Budget Eau DSP sur le Budget Régie Eau 2018 – Décision Modificative n°1 au vote du Budget Primitif 2018

Suite à l'adoption du Compte Administratif 2017 corrigé, il est demandé au Conseil Communautaire d'intégrer la présente décision modificative au Budget Primitif :

1. Les reports de crédits en Dépenses et en Recettes, tels qu'ils apparaissent dans les différents Comptes Administratifs, ainsi que sur les états joints en annexe ;
2. Les excédents ou déficits constatés sur les réalisations de l'exercice

BUDGET REGIE EAU *Décision modificative N° 01*

IMPUTATIONS	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>			
002	Excédent reporté après affectation du résultat		76 523,61
022	Dépenses imprévues	76 523,61	
		<u>76 523,61</u>	<u>76 523,61</u>
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>			
	Restes à réaliser	416 700,10	10 600,00
001	Déficit reporté	206 309,88	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		612 409,98
		<u>623 009,98</u>	<u>623 009,98</u>
ECRITURES DE REPRISE SUITE A LA CLOTURE DU BUDGET EAU DSP			
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>			
002	Excédent reporté après affectation du résultat		41 950,15
022	Dépenses imprévues	1 950,15	
023	Virement à la section d'Investissement	40 000,00	
		<u>41 950,15</u>	<u>41 950,15</u>
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>			
	Restes à réaliser	192 073,57	138 669,62
001	Déficit reporté	412 158,83	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		425 562,78
021	Virement de la section de Fonctionnement		40 000,00
		<u>604 232,40</u>	<u>604 232,40</u>

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 16 octobre 2018,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les inscriptions de crédits ci-dessus mentionnées.

10. Finances : Convention d'avance de trésorerie avec le SIVU – Opération Kandahar

Vu la délibération n°1808 du SIVU « domaine skiable Les Houches Saint Gervais » en date du 12 avril 2018, transmise le 20 avril 2018 en préfecture, portant sur le montage juridique du Kandahar 2020 et sur la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de communes Vallée de Chamonix Mont Blanc

Vu la délibération n°823 de la Communauté de communes Vallée de Chamonix Mont Blanc en date du 19 décembre 2017, transmise le 05 janvier 2018 en préfecture, portant sur le montage juridique du Kandahar 2020 et sur la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le SIVU « domaine skiable Les Houches Saint Gervais »

Vu la convention de Co-maîtrise d'ouvrage du 20 avril 2018 visant à donner au SIVU « domaine skiable Les Houches Saint Gervais » l'ensemble des prérogatives de la mission de maîtrise d'ouvrage, de l'assurer de la bonne exécution des marchés et de procéder au paiement des entreprises,

Yvonick Plaud, Vice-Président délégué aux finances, précise qu'afin de faciliter le portage financier de l'opération Kandahar, et dans l'attente du versement des subventions accordées sur le projet Kandahar provenant des divers organismes financeurs, la Communauté de communes consent au SIVU « Domaine skiable les Houches / Saint-Gervais » une avance de trésorerie remboursable et sans intérêts d'un montant de 3 millions d'euros.

Cette avance est consentie par la Communauté de communes pour couvrir un besoin ponctuel et exceptionnel et sera versée ponctuellement en fonction des besoins de financement du SIVU « Domaine skiable les Houches / Saint-Gervais ».

Le SIVU « Domaine skiable les Houches / Saint-Gervais » s'engage pour autant à restituer l'ensemble de la somme versée au 31/12/2021 au plus tard.

Il précise également que les éléments de montage ont été validés par le Comptable Public.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **VALIDE** la convention d'avance de trésorerie de 3 000 000 € entre le SIVU « Domaine skiable les Houches / Saint-Gervais » et la Communauté de Commune de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention d'avance de trésorerie entre le SIVU « Domaine skiable les Houches / Saint-Gervais » et la Communauté de Commune de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc et toute autre pièce afférente à ce dossier

11. Personnel : Postes de chargés de mission pour les inventaires et la numérisation des collections des Musées – soutien FEDER Alcotra dans le cadre du projet I-Alps

Elisabeth Chays, conseillère communautaire, rappelle que le réseau des Musées de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc est engagé dans un projet d'inventaire, d'informatisation et de numérisation des collections des Musées afin de permettre leur diffusion web dans le cadre d'un projet FEDER - ALCOTRA intitulé « iALP » en partenariat avec le Musée National de la Montagne de Turin.

Pour ce faire, le Conseil communautaire du 17 janvier 2017 a créé un emploi de chargé(e) de mission pour les Collections du Musée Alpin, à temps complet de cat B – avec la possibilité d'avoir recours à un agent contractuel à défaut de pourvoir le poste par une candidature statutaire, pour une durée de 1 an renouvelable 1 fois.

Le travail n'étant pas achevé et les financements étant acquis jusqu'en 2020, il est proposé de continuer la mission et de recruter un agent justifiant des qualités nécessaires sur un motif d'accroissement temporaire d'activité, pour une durée de 1 an (conditions prévues par l'article 3 de la loi n° 83-54), sachant que ce poste est entièrement financé par le budget du projet i-ALP (Taux 85 % FEDER et 15% CCVCMB).

Par ailleurs, il est proposé de créer un emploi de chargé(e) de mission pour un besoin temporaire, de 1 an renouvelable une fois, dédié à la documentation, l'informatisation et la numérisation des collections du Musée Montagnard des Houches.

Il convient de préciser les missions, le profil recherché et les modalités de recrutement pour cet emploi.

Missions : Assurer l'inventaire et documenter les collections

- Inventorier et documenter les collections
- Indexer, préparer et mettre en forme les notices pour la diffusion web
- Réaliser la couverture photographique des collections
- Assurer le marquage des collections
- Établir des constats d'état
- Conditionner les collections, organiser le rangement en réserve
- Participer à la conservation préventive et à la préparation des projets de restauration des collections.

Niveau de recrutement: catégorie B – cadre d'emploi des assistants de conservation de patrimoine et des bibliothèques.

Rémunération de l'emploi: grille indiciaire et régime indemnitaire du cadre d'emploi des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

Nicolas Evrard précise que le réseau Empreintes a fait part de son avis favorable sur le fait d'intégrer le Musée Alpin dans le réseau.

Eric Fournier évoque l'opération de rénovation du musée, et son souhait d'une prochaine visualisation du projet, qui aura fait l'objet d'une concertation préalable auprès des associations locales.

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DECIDE** le recrutement d'un agent contractuel en référence au grade d'Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques (cat B) pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 1 an, allant du 6 mars 2019 au 05 mars 2020 inclus.
- **DIT** que cet agent assurera les fonctions de chargé(e) de mission à temps complet pour :
 - o assurer l'informatisation de l'inventaire avec le logiciel MICROMUSEE (11000 pièces)
 - o Documenter les collections
 - o Contribuer à la mise en œuvre de la numérisation et diffusion web des collections avec une méthodologie commune au Musée Alpin et au Musée National de la Montagne de Turin
 - o Indexer, préparer et mettre en forme les notices
 - o Gérer les campagnes de numérisations et de photographies des collections avec les prestataires

- Préparer et assurer le déménagement et la réinstallation des collections dans le cadre des travaux.
- **DIT** que cet agent devra justifier :
 - Formation : Master en histoire, histoire de l'art, ethnologie, patrimoine, documentation, muséologie
 - Maîtrise du cadre législatif et réglementaire des musées et du patrimoine
 - Expérience de l'inventaire et du récolement
 - Expérience de saisie sur un logiciel d'inventaire des collections, dans l'idéal Micromusée
 - Maîtrise des règles de conservation préventive et de la manipulation des objets
 - Maîtrise des techniques de recherche et d'analyse documentaire
 - Qualités : autonomie et rigueur, sens de l'organisation, bon relationnel, disponibilité
 - Maîtrise de l'anglais
 - Maîtrise des outils bureautiques
 - Intérêt pour le patrimoine culturel et naturel montagnard,
- **DIT** que la rémunération de l'agent sera fixée par référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques, assortie du régime indemnitaire selon les dispositions prévues par la Collectivité,
- **DECIDE** la création d'un emploi à temps complet de chargé(e) de mission pour la documentation, l'informatisation et la numérisation des collections du Musée Montagnard des Houches, selon les caractéristiques d'emploi décrites ci-dessus,
- **CONFIRME** que si cet emploi ne peut être pourvu par une candidature statutaire de fonctionnaire, il sera possible de le pourvoir sur le fondement de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984, par un agent contractuel justifiant des qualités suivantes et dont la rémunération sera fixée par référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois de assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques, assortie du régime indemnitaire selon les dispositions prévues par la Collectivité
- **DIT** que cet agent devra justifier :
 - Master en histoire, histoire de l'art, ethnologie, patrimoine, documentation, muséologie
 - Expérience de l'inventaire et du récolement
 - Connaissance du cadre législatif et réglementaire des musées et du patrimoine
 - Maîtrise des règles de conservation préventive et de la manipulation des objets
 - Maîtrise des techniques de recherche et d'analyse documentaire
 - Qualités : autonomie et rigueur, sens de l'organisation, bon relationnel, disponibilité
 - Maîtrise des outils bureautiques
 - Connaissance de l'anglais
 - Intérêt pour le patrimoine culturel et naturel montagnard
- **ADOpte** le tableau des emplois ainsi modifié qui prendra effet dès la présente délibération rendue exécutoire,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal (chap. 012) de la collectivité et financés avec le soutien FEDER Alcotra. La collectivité sollicitera auprès du FEDER une subvention de 85 % de la dépense pour chacun de ces postes,
- **CHARGE** le Président de procéder aux recrutements correspondants,
- **AUTORISE** le Président à signer le cas échéant le contrat à durée déterminée.

12. Ordures Ménagères : Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

Maurice Desaillood, premier Vice-président, rappelle que conformément aux dispositions réglementaires, un rapport sur le prix et la qualité du service public de collecte et de traitement des ordures ménagères doit être présenté au conseil communautaire.

Ce document, joint en annexe concerne la compétence exercée par la Régie vallée Chamonix Propreté sur le territoire communautaire, ainsi que celle exercée par le SITOM des Vallées du Mont-Blanc pour le traitement.

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le Rapport 2017 sur le Prix et la Qualité du Service des Ordures Ménagères tel que présenté
- **CHARGE** le Président d'en assurer la transmission aux communes concernées.

13. Eau et Assainissement : Adoption des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services de l'Eau et de l'Assainissement

Patrick Bouchard, conseiller communautaire et Président de la Régie Assainissement, présente les rapports 2017 sur le prix et la qualité des services suivants :

- service public de l'eau et l'assainissement collectif (collecte) en gestion déléguée pour la Commune de Chamonix, en présence du délégataire SUEZ représenté par M. Régis Saugey, adjoint du Directeur de l'Agence Territoriale Alpes
- service public de l'eau et de l'assainissement collectif (collecte et traitement) en gestion publique pour les communes de Servoz, Les Houches, Vallorcine.
- service public de l'assainissement non collectif, pour la compétence prestations de contrôles du SPANC.

Il rappelle que conformément aux dispositions du CGCT, ces rapports doivent être présentés au Conseil Communautaire, puis mis à la disposition du public.

Au cours du débat, les échanges portent sur les données présentées :

- Evolution des consommations d'eau et nombre d'abonnés
- Rendement de réseau, indice linéaire de consommation et de perte
- Longueur de réseau, taux de renouvellement et âge des conduites
- Principaux chantiers de l'année 2017
- Comparatif des tarifs d'E&A avec moyenne départementale

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les Rapports sur le Prix et la Qualité du Service 2017 de l'eau et de l'assainissement tels que présentés
- **CHARGE** le Président d'en assurer la communication

✍ ✍

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Le Président,
Eric FOURNIER



La Secrétaire de séance,
Jérémy VALLAS